



vue, précisément, d'instaurer un lien entre le commerce et les droits de la personne, mais que de nombreux Canadiens l'ignorent apparemment; il a recommandé que le gouvernement soit plus « transparent » à cet égard.) D'un autre côté, plusieurs participants ont craint que les politiques de ce genre ne favorisent un impérialisme culturel et ont réclamé qu'on insuffle un peu de finesse et de sensibilité dans la formulation et la mise en oeuvre de telles politiques.

Un participant a douté de l'efficacité d'une méthode qui consisterait à assortir les politiques commerciales de certaines conditions, puisque les grandes sociétés peuvent toujours éviter ce genre de restrictions en passant par l'intermédiaire d'autres pays. Un autre estimait que, plutôt que de laisser le soin au gouvernement de diffuser les valeurs canadiennes à l'étranger, les Canadiens devraient, eux-mêmes, avoir la possibilité d'exploiter les nouvelles technologies des communications pour entrer directement en liaison avec les habitants d'autres pays.

Tous les participants ont exprimé la crainte que la culture canadienne ne finisse par être noyée par celle des autres pays (surtout par celle des États-Unis), et beaucoup ont convenu qu'il serait possible de contrer ce danger, du moins en partie, en étant présent à l'échelle planétaire. Plusieurs ont plaidé pour la création ou le renforcement d'organismes chargés de produire et de distribuer des « produits culturels » à l'étranger. Voici d'ailleurs quelques-unes des principales recommandations formulées à ce titre :

- établir un institut international de la culture et des communications canadiennes. (L'Association for Progressive Communications, d'Afrique du Sud, a été citée comme modèle possible. Certains craignent que les Américains ne perçoivent l'institut comme étant directement dirigé contre leurs produits culturels.);

- mettre sur pied un service de radiodiffusion semblable à TV5, éventuellement à partir des récents accords conclus par TVO. (Un participant a cependant opposé le fait qu'un tel service ne serait pas viable, car : i) les droits en langue anglaise sont plus chers qu'en langue française; ii) le marché de TV5 est plus étroit et moins compétitif; iii) il existe d'autres façons plus économiques d'assurer des services d'information aux Canadiens se trouvant à l'étranger.);
- reconnaître l'importance de Radio Canada International en tant que source d'informations canadiennes et organe de la création canadienne dans le monde; encourager et soutenir l'exploration d'autres débouchés en matière d'interactivité grâce aux communications par ordinateur (Internet);
- conclure des « alliances culturelles » avec des pays qui nous sont proches (France, Australie, etc.).

Pour ce qui est des questions générales relatives à la réglementation du contenu, certains participants ont soutenu que, comme il est toujours possible de contourner la réglementation, mieux vaudrait favoriser des formes d'échanges axées sur le marché. Quelqu'un a laissé entendre que le gouvernement a plutôt tendance à imposer des paramètres qu'à définir des contenus. Cependant, plusieurs ont émis l'avis que le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan pour protéger et favoriser l'expression et les échanges culturels. Un participant a insisté sur la nécessité d'encourager la créativité des Canadiennes et des Canadiens, tant en stimulant l'évolution de la culture canadienne qu'en la montrant à l'étranger.

Plusieurs participants ont exprimé l'avis que la consultation publique, notamment sous la forme de forums comme celui-ci, est essentielle à la